

Droit de succession après divorce

Par frimousse63, le 13/08/2009 à 15:43

Bonjour, j'ai été marié du 15 décembre 1984 au 17 mai 1988. Mon ex-mari vient de décéder à 52 ans. Il ne s'est jamais remarié, moi non plus d'ailleurs, et il a eu un enfant avec sa concubine. Ma famille et mes amis me disent que j'ai des droits sur la succession. Est-ce vrai? si oui que dois-je faire? Merci de vos réponses. Nathalie